

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft  
**Band:** 66 (1952)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Internationale Chronik = Chronique internationale

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il est hors de notre sujet d'examiner divers points controversés tel la hamaïde, l'ombre, qui ont été déjà étudiés ou le seront. On signalera plutôt quelques erreurs de fait : l'auteur confond duché et comté d'Auvergne. Le nom d'office du célèbre héraut est Gelre et non Gelré ; la Toison d'or a été fondée non par Jean le Bon mais par Philippe Le Bon ; pour 24 et non 31 chevaliers. Ce n'est pas en 1763 mais en 1801 que le Roi d'Angleterre abandonna le quartier de France.

Dans son souci d'archaïsme, l'auteur donne les marques de dignités ecclésiastiques du XVII<sup>e</sup> siècle différentes de celles indiquées par Mgr Heim comme actuelles. P. A. E.

## Internationale Chronik — Chronique internationale

**SCHWEIZ - SUISSE. — Vereinigung zürcherischer Heraldiker und Genealogen.**  
Das Hauptgewicht lag im Jahre 1951 auf der Vortragstätigkeit. Es wurden 9 Vorträge und Kurzreferate gehalten, sowohl über genealogische und heraldische Themen als auch über solche aus verwandten Gebieten. Ein Lichtbildervortrag von Dr. Hektor Ammann schilderte die Kleinstadtschicksale von Kaiserstuhl, Zurzach und Klingnau, als Vorbereitung auf den Jahresausflug, der wegen zu geringer Beteiligung nicht zustande kam. Einen Abend lang übte man sich in der Kunst des Blasonierens, unter Führung von Dr. W. H. Ruoff ; an einem anderen diskutierte man über Fragen des Geschmacks und der Form in der Wappenführung. Vorträge : Die ritterlichen Behausungen Zürichs um 1351 (Dr. E. Stauber), die ältere Geschichte der Bürgergeschlechter von Elgg (Frau Dr. Huggenberg). Führung von Prof. Hans Hoffmann durch die Ausstellung «Zürcher Bildnisse aus fünf Jahrhunderten». Ueber unser kleines Fest bei Anlass des 25jährigen Bestehens und die Ausstellung wurde bereits berichtet. Die Vereinigung zählt gegenwärtig 80 Mitglieder. Dr. H. Bleuler.

**Le drapeau jurassien.** — Arrêté du Conseil exécutif du canton de Berne du 12 septembre 1951 :

1. Le drapeau « parti d'argent à la crosse épiscopale de gueules, et de gueules à trois fasces d'argent », présenté au Conseil exécutif par Pro Jura, la Société jurassienne d'émulation et l'Association pour la défense des intérêts du Jura, sera enregistré aux archives de l'Etat avec le drapeau bernois comme drapeau jurassien au sens des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la constitution cantonale.

2. Les préfectures et les établissements de l'Etat dans la partie jurassienne du canton, ainsi que les autorités communales des districts jurassiens, sont autorisées, lorsque l'on pavoise, à hisser le drapeau jurassien à côté du drapeau suisse, du drapeau bernois, ainsi que des emblèmes de districts et des communes.

3. Les armoiries bernoises et le drapeau bernois « de gueules à la bande d'or chargée d'un ours de sable passant » demeurent l'emblème de l'Etat de Berne dans son ensemble et sa représentation à l'égard des tiers.

Rappelons que le projet du drapeau jurassien fut établi par Monsieur Paul Boesch, membre de notre société, bien connu de tous ceux qui s'intéressent à l'héraldique pour ses remarquables dessins d'armoiries.

Dès 1943 la société « Pro Jura » avait proposé la création d'un drapeau jurassien et en octobre 1947 elle soumit au Conseil exécutif, en commun avec la Société jurassienne d'émulation et l'Association pour la défense des intérêts du Jura, le projet qui vient d'être reconnu officiellement (cf. A.H.S. 1948 p. 87). L. J.

**FRANCE.** — La France vient de perdre l'un de ses plus glorieux enfants, le Maréchal

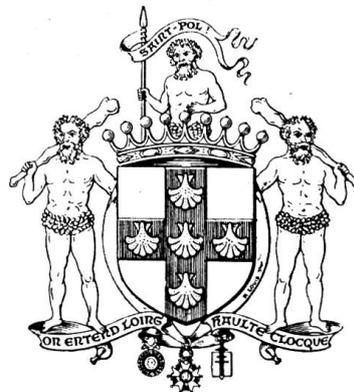
de Lattre de Tassigny. Peu de temps auparavant un terrible accident enlevait un autre prestigieux soldat français, le Général Leclerc de Hauteclouque. En hommage à la mémoire de ces glorieux disparus nous publions ici leurs ex-libris (fig. 72 et 73) dus au talent d'un de nos membres, l'excellent dessinateur symboliste Robert Louis. L. J.

**Société Française d'Héraldique et de Sigillographie.** — Monsieur le professeur E. Olivier vient de donner sa démission de président et a été remplacé par le baron J. Meurgey de Tupigny, secrétaire général et fondateur de la S.F.H.S., et membre d'honneur de notre société. Nous lui adressons nos vives félicitations.

*Réd.*



Fig. 72. Ex-libris du Maréchal de Lattre de Tassigny.



GENERAL d'ARMEE  
LECLERC de HAUTECLOUQUE

Fig. 73. Ex-libris du Général Leclerc.

**DEUTSCHLAND.** — **Der Verein Herold - Berlin** hat nach dem Kriege zunächst arge Behinderungen seiner Tätigkeit hinnehmen müssen. Die laufende Tätigkeit ruhte fast ganz auf dem Unterzeichneten, umso mehr nachdem der bisherige Vorsitzende, v. Gossler, der Schriftführer, Rechtsanwalt Lignitz, und der Schriftleiter, Peter v. Gebhardt, gestorben waren. Die kostbare Bibliothek (etwa 30 000 Bände) wurde vom damaligen Magistrat als herrenlos erklärt und beschlagnahmt, von einer Stelle zur anderen gefahren und mit der Spaltung Berlins in zwei Magistrate zerrissen. Der kleinere Teil, besonders die Abteilung Familiengeschichten, steht nunmehr im Deutschen Archiv für Genealogie, das dem Zentralarchiv der sog. Deutschen Demokratischen Republik in Potsdam unterstellt ist und sich im Gebäude der ehemaligen Preussischen Staatsbibliothek, jetzt sog. Oeffentlichen Wissenschaftlichen Bibliothek, befindet. Der grössere Teil befindet sich im ehem. Pr. Geh. Staatsarchiv (jetzt Berliner Hauptarchiv). Die Erteilung einer Lizenz an den Verein Herold war die Voraussetzung der Wiederaufnahme seiner Tätigkeit unter dem Besetzungsregime. Als eine Folge der Viermächteverwaltung über Berlin konnte sie erst zwei Jahre später beantragt werden als bei westdeutschen Vereinen. Der dem Verein Herold durch diesen Zeitverlust entstandene Schaden ist gar nicht abzuschätzen. Er erhielt erst im Februar 1949 die Lizenz zur Weiterarbeit im amerikanischen Sektor von Berlin, womit die Zusammenkünfte der Mitglieder generell zugelassen waren. Nach Errichtung des Vereinssitzes in Berlin-Zehlendorf (jetzt Berlin-Dahlem, Im Dol 2-6, Haus 1) konnten die innerhalb der Bibliothek des Schriftführers (Dr. Neubecker) stattfindenden Sitzungen einen stets wachsenden Besuch verzeichnen. Jetzt sind 30-40 das Normale. Die Sitzungen beginnen jeden 1. Donnerstag des Monats um 19 Uhr und sind angefüllt mit Referaten über Neuerscheinungen auf genealogischem und heraldischem Gebiet. Nach Wiederherstellung der Legalität musste es die Hauptaufgabe des Vereins sein, das Eigentum an der Bibliothek zu reklamieren, was in Bezug auf den im Westen Berlins stehenden Teil nach vielerlei Widerständen gelungen ist.

Die Wappenbilderkartei, die etwa 200 000 Zettel umfasst und laufend fortgeführt wird, ist die Grundlage der Prüfung der bei der Deutschen Wappenrolle eingereichten Wappenzeichnungen. Die Führung dieser Wappenrolle, deren gedruckte Ausgabe jetzt wieder zu erscheinen begonnen hat, ist eine besonders wichtige Aufgabe des Vereins, der hierfür einen Ausschuss mit eigener Satzung ernannt hat. Er besteht aus einem Vorsitzenden (Heraldiker Dr. Neubecker), einem juristischen und einem genealogischen Beisitzer (Landgerichtsrat Arndt und Dr. Hugo). Die Zahl der zahlenden Mitglieder hat sehr stark abgenommen. 1949 haben sich die bedeutendsten ausländischen Heraldiker und Genealogen bereit erklärt, die Ehren- bzw. Korrespondierende Mitgliedschaft anlässlich des 80. Stiftungsfestes anzunehmen. Der Schriftenaustausch mit dem Ausland ist wieder lebhaft, vor allem auch gegen Ueberlassung

der älteren Jahrgänge der Monatszeitschrift, von der noch grössere, allerdings nicht ganz geschlossene Bestände vorhanden sind. Seit einem Jahr wurden über die Sitzungen vervielfältigte Berichte herausgegeben, die ab 1. Januar 1952 wieder im Rahmen der « Familiengeschichtlichen Blätter — Deutscher Herold » (45. und 71. Jahrgang) gedruckt herauskommen. *Ottfr. Neubecker.*



Fig. 74. Armoiries de l'Eglise de Hongrie.

**HONGRIE.** — **Les armoiries de l'Eglise réformée de Hongrie.** Grâce à l'amabilité de M. le pasteur Finet, directeur de l'hebdomadaire *Réforme*, nous pouvons publier aujourd'hui les armoiries officielles de cette Eglise (fig. 74). Leur composition est fort délicate à blasonner. Disons donc simplement que le champ est d'azur, la terrasse de sinople, l'agneau d'argent nimbé d'or, la bannière de gueules à la croix d'argent, le reste au naturel.

Le symbolisme de ces armoiries est clair : Agneau Pascal empiétant sur l'Ancien et le Nouveau Testament ; palmier (avec la devise : *sub pondere crescit*, qui ne figure pas ici) qui désigne la vie chrétienne se développant et devenant plus riche sous le poids des épreuves et des persécutions ; phénix renaissant de ses cendres qui représente l'Eglise renaissante. La légende inférieure se lit en français : si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Rom. VIII : 31, parole favorite de Georges I<sup>er</sup> Rakoczy († 1648), prince de Transylvanie qui fit de ce pays un rempart de la liberté politique et religieuse. *L. J.*

**ÖSTERREICH.** — **Die Heraldisch-Genealogische Gesellschaft « Adler » in Wien**, gegründet 1870 zur wissenschaftlichen Pflege der Wappen-, Siegel- und Familienkunde, hat in ihren Publikationen zahlreiches Quellenmaterial und etliche Abhandlungen veröffentlicht, die heute zum oft gebrauchten Rüstzeug der Forscher unseres Faches gehören. Die Reihe der « Jahrbücher » ist bisher 1874-1918, 1929-1931, 1947 und 1950 mit insgesamt 51 Bänden erschienen ;

die « Zeitschrift », 1871-1873, 1881-1944 (als « Monatsblatt ») und seit 1947, steht derzeit im 19. Band.

Zunächst auf Heraldik und Adelsgeschichte beschränkt, haben sich der Interessenkreis der Mitglieder und damit auch « Jahrbuch » und « Zeitschrift » seit etwa 1918 immer mehr der Genealogie zugewendet, doch waren die jeweiligen Redakteure bis heute stets bemüht, daneben Aufsätze heraldischen Inhalts zu bringen und vor allem auch die Leser durch Rezensionen und Mitteilungen möglichst auf dem laufenden zu halten. Der Name manches Funktionärs und Mitarbeiters der Gesellschaft ist in der Fachwelt bekannt geblieben. Wir nennen nur einige, die nicht mehr unter uns weilen : A. Grenser, F. von Heyer, E. Graf Pettenegg, M. von Weittenhiller, H. G. Ströhl, E. Krahl, K. Ausserer, A. von Siegenfeld, A. von Pantz. In den Jahren 1938-1945 war die Gesellschaft als solche zwangsweise aufgelöst, doch wurde von den damaligen Machthabern das Monatsblatt « Adler » 1939-1944 fortgeführt und der Leiter hat durch die sachgemäße Bergung ausserhalb Wiens unsere wertvolle Bibliothek vor der wahrscheinlichen Vernichtung gerettet.

Seit 1946 ist der wissenschaftliche Betrieb wieder aufgenommen. In den ungefähr 20 000 Bänden der rückgeführten Bibliothek wird jeden Mittwoch eifrig von Mitgliedern und Gästen studiert, wobei die Neueingänge an Büchern und Zeitschriften von fast 40 Tauschgesellschaften besonders interessieren. Einmal im Monat findet ein fachlicher Vortrag statt, etwa jeden zweiten Monat erscheint ein Heft der Zeitschrift, und die Vorstandsmitglieder sind stets damit beschäftigt, die vielen einlaufenden Anfragen zu erledigen, wobei es sich oft um Auskünfte über unbekannte Familienwappen oder auch um Beratung bei der Schaffung neuer Gemeindewappen handelt. Bedauerlicherweise stehen die meisten Interessenten an unseren Fachgebieten in einem schweren Existenzkampf, so dass unser Mitgliederstand zu gering ist und dadurch der Umfang der Publikationen recht bescheiden bleiben muss. Trotzdem wollen wir im Vorstand der Gesellschaft alles daran setzen, unsere Aufgaben im Sinne unserer seit 1870 tätig gewesenen Vorgänger und zum besten der Wissenschaft weiter zu erfüllen. *Hanns Jäger-Sunstenau.*

**EXTRÊME-ORIENT. — Le drapeau coréen.** — *République coréenne (Corée du Sud).* — Le drapeau de la République de Corée (fig. 75) date de l'année 1883 et fut repris en 1948; il porte des symboles millénaires de la foi mystique orientale, concernant l'équilibre et l'harmonie fondamentale de l'univers. Durant l'annexion du pays par le Japon, cet emblème fut strictement prohibé; par contre, il était le signe de ralliement de tous les exilés. Les proportions de ce drapeau sont  $2/3$ .

Les symboles qui le composent sont des signes dits « Pa Kwa ». L'origine de ces derniers se perd dans la nuit des temps; le Rév. H. R. Wells de la « London Missionary Society de Hong-Kong » nous informe qu'ils remontent au « Livre des Transmutations » (Book of Changes) du Fu Hsi ayant vécu vers 2900 avant Jésus-Christ. Les Chinois généralement regardent ce Fu Hsi comme l'inventeur des « Pa Kwa » ou « Trigrammes », largement employés par les devins. Selon d'autres sources, on place leur origine à une époque plus récente, les attribuant à Wen Wang, le père du premier empereur de la dynastie Chou, qui commença à régner vers 1122 avant Jésus-Christ. Le « Pa Kwa » n'est donc pas, comme le dit le Dr O. Neubecker, dans l'article « Flags » de la « Chamber's Encyclopedia » une écriture (script), mais plutôt un ensemble de très anciens signes symboliques.

La figure centrale est désignée par « Tai Guk » (orthographes divergentes : — Tai Keuk — Tah Gook — tageuk), elle fut employée depuis tant d'années, qu'aujourd'hui, c'est en quelque sorte le « blason de la Corée ». Ce « Tai Guk » représente le principe « Yang Yin » symbolisant en Extrême Orient l'univers (Weltall). C'est un cercle divisé en deux parties égales par une mince ligne blanche, courbe. Les parties ainsi obtenues signifient l'union intime du ciel et de la terre. La partie supérieure représentée par la couleur rouge figure le ciel « Yang », qui est d'essence masculine. La partie inférieure, la terre « Yin », de son côté, est d'essence féminine.

Le « Yang Yin » est accompagné de quatre groupes de signes de couleur noire. Ces lignes triples sont également tirées du « code » Pa Kwa = les huit diagrammes. Les lignes ininterrompues représentent la part que YANG prend à cet élément, tandis que les lignes brisées au milieu, figurent la part qu'y prend YIN. Ce sont, en partant du côté de la hampe, en haut « le Ciel », en bas « l'Eau ». Sur la partie flottante, en haut « le Feu » et en bas « la Terre ». Le fond du drapeau est blanc. Ces signes sont appelés aussi parfois « trigrammes ».

Un mot encore sur le « Tai Guk », que les Japonais appellent « T'ai Chi »; ce fut ce symbole, qu'ils dessinent avec une légère variante, qu'ils voulurent imposer lors de leurs conquêtes de la seconde guerre mondiale, comme « drapeau panasiatique » (1937-1945). Cet emblème est désigné au Japon également par « Tomoye », c'est l'insigne nippon de Triomphe, emprunté, comme toute la culture nipponne, à la Chine. Sir Ray Lancaster dans « The Tomoye and the Swastika », le désigne aussi par « Monad », dérivant probablement du mot japonais « Mon » = marque, blason.

Nous trouvons à différentes reprises également, pour le « Tai-Guk » coréen, la dénomination toute simple de « Pa-Kwa », par exemple dans le « Manual of Flags », de W. J. Gordon, revu par Wheeler-Holohan en 1933, et Baxter dans ses « National Flags » dit textuellement : « The circular device on the Korean flag, known as the Pa Kwa, is a symbol of any two complementary objects in nature, such as male and female, or water and earth. Formerly this on white was

the merchant flag, and with the addition of the blue marks — now black — is the Korean flag». Ici, les auteurs confondent une partie des huit diagrammes (Pa Kwa) avec le système entier. Pour terminer, nous ajoutons ce que dit des trigrammes le « National Geographic News Bulletin » : — Korean Flag symbolises mystic hope of harmony, oblong trigrams in the four corners of the flag likewise carry the idea of opposites and balance. These trigrams have many supplementary meanings, and by some are taken to connote the unity of the Korean people. »

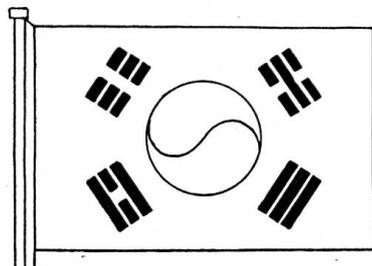


Fig. 75.  
Drapeau de la Corée du Sud.

Une notice du « Christian Science Monitor » du 10 mai 1950 nous apprend que l'inclinaison du corps n'est plus le salut exigé au drapeau en Corée, car les chrétiens trouvent que cela ressemble trop à la vénération divine.

Le drapeau des gardes-côtes est de 32 pouces sur 19, le fond en est bleu. Un franc-quartier blanc occupe la moitié de la longueur, ainsi que la moitié de la longueur totale de l'enseigne. Au centre du franc-quartier se trouve le YANG YIN, posé sur deux an cres noires disposées en sautoir.

La flamme de commandement (Kommandowimpel, Penant) des gardes-côtes consiste en une longue bande, dont le bout est taillé en triangle. Un tiers à partir de la hampe est rouge, les deux tiers restants sont bleus. Le premier tiers est chargé de quatre trigrammes blancs, représentant le Ciel (ou le

père), l'Étang (ou la fille) selon d'autres le brouillard, le feu (la seconde fille), le vent (la première fille). Le second tiers arbore les signes suivants : La terre (ou la mère), la montagne (ou le petit garçon), l'eau (le petit garçon (*sic*)) et le tonnerre (ou le premier garçon). Le dernier tiers est d'azur plein.

Sources :

Hugo Ströhl. *Japanisches Wappenbuch Nihon Moncho*. Wien 1906. Ill. 250 S. — Vicomte Henri de Mazières-Mauléon. *L'Héraldique Japonaise*. Paris 1904. Ill. 20 p. — Communications de Mrs Elizabeth W. King, déléguée de la S.H.L. pour les États-Unis. — China Mythical and Legendary Period (Encyclopedia Britannica). — Sir Ray Lancaster. *Secrets of Earth and Sea*. Methuen and Co., Ltd. London. 1920. — Alfred Forke. *The world-conception of the Chinese*. Londres 1925. — René Grousset. *La Chine et son art*. Paris 1951. — W. J. Gordon. *Manual of Flags*, revised by V. Wheeler-Holohan. 1933. Frederick Warne & Co. London. — E. H. Baxter. *National Flags*. Frederick Warne & Co. London. 1934. — Dr. O. Neubecker. *Flags* (Chamber's Encyclopedia 1950). — *Flags/Korea*. National Geographic News Bulletin. Washington. — Informations supplied to the U.S. Navy by General Mac Arthur in 1948. — C. H. Smith & G. R. Taylor: *Flags of all Nations*. Thomas Y. Crowell Co. New-York. 1950. — Campbell & Evans. *The Book of Flags*. Oxford University Press. 1950. — *The Voice of Korea*. 14 August 1948. — *New-York Times*. 1 March 1942.

Notice :

Le drapeau en question fut adopté pour la première fois le 27 janvier 1883. Entre 1905 et 1945, la Corée se trouvant sous la domination nipponne, ce drapeau était prohibé. Le 15 août 1948 la Corée du Sud, sous la dénomination de République de Corée, récupéra son indépendance.

Dans le livre de Campbell et Evans, *the Book of Flags*, page 87, on trouve un dessin périmé du drapeau coréen, le symbole central est exactement celui que le Japon voulut imposer à l'Asie sous sa domination, publié entre autres dans le *New-York Times Magazine*, du 1<sup>er</sup> mars 1942. Le « *Flaggenbuch* » de la marine impériale allemande de 1905, nous montre également le Tai Guk, version japonaise, à moins qu'entre 1883 et 1905, la Corée n'ait usé du symbole sous cette force, ou que déjà les Japonais, au premier temps de leur conquête ne l'eussent changé.

*La Corée du Nord (République Démocratique Populaire de Corée)*. — La Corée du Nord, s'est créé un nouveau drapeau plus conforme à son idéologie politique (fig. 76). Tout récent, il n'a pas d'histoire. Les proportions sont de 4 ½ pour la longueur et 3 pour la hauteur. Il se compose de rayures horizontales dont les dimensions en centimètres sont les suivantes, si nous prenons un drapeau qui a 42 cm. de large et 63 cm. de long : Une bande bleue de 6 cm., une bande blanche de 15 mm., une rouge de 27 cm. Sur cette dernière est posé un cercle blanc de 19 cm. de diamètre. A l'intérieur du cercle se trouve une étoile rouge à 5 rais, dont le centre se trouve au milieu de la largeur totale de l'emblème. La distance entre les pointes de l'étoile et les bords du cercle est de 7 mm. Puis vient une seconde rayure blanche de 15 mm. et une dernière de couleur bleue de 6 cm.

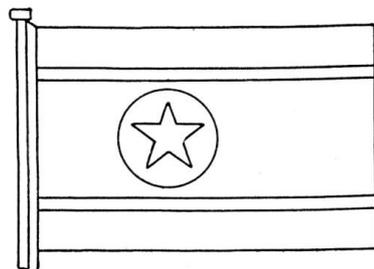


Fig. 76.  
Drapeau de la Corée du Nord.

Sources :

*Fahnen der Sowjetunion und der Volksdemokratien*. Amt für Information der Regierung der Deutschen Demokratischen Republik. *Farbige Flaggentafel*. — Communications de Mrs. E. W. King, National Geographic Society, Washington. — Dr Ottfried Neubecker, *Flaggentafel aller Nationen*, Bonner Fahnenfabrik, 1951. — « *National Flags and Ensigns* », Chief of Naval Operations, Washington, 1949, qui donne les proportions 5 ½ sur 3, pour le drapeau en question.

L. Wirion.

**Le drapeau du Tibet.** — Le drapeau coréen déjà nous révèle certains aspects de la profonde symbolique héraldique d'Extrême Orient. Celui du Tibet, à son tour, est tout aussi

intéressant (fig. 77). Le Tibet, état fort peu connu, ayant vécu jusqu'en ces temps derniers dans une réclusion volontaire, sans voies de communications, à part quelques mauvaises routes de caravanes, on le désigne dans les pays avoisinants par « Eternel séjour des neiges ». En sanscrit, « KAY » — KAY LHASA, plus exactement encore « Kailasa », nom par lequel la mythologie hindoue appelle la demeure du dieu ascétique Shiva et de sa belle compagne Parvati. Au Sikkim, on parle du Tibet comme de la contrée « enfouie dans une fleur neigeuse » ! C'est la raison pour laquelle la partie inférieure triangulaire et blanche du drapeau représente la montagne « AMNE-MÜTSHIN » dans le Tibet du Nord, derrière laquelle nous apercevons le soleil levant d'or. Chargeant la montagne, sont placés en dessous deux lions affrontés. Leurs crinières touffues sont selon les uns de couleur turquoise, selon d'autres « a yellowish-green », le reste de leurs corps est blanc. Ils ouvrent des gueules menaçantes et ils sont armés de terribles griffes ; resplendissants, pleins de force et de courage, ils symbolisent les succès de l'Etat tibétain, tant au temporel qu'au spirituel. Les lions tiennent entre leurs griffes un des SEPT JOYAUX, (le bijou lumineux <sup>1</sup>). Ce dernier représente le « trésor du Tibet », distributeur de tous les trésors terrestres, (une espèce de lampe magique d'Aladin), ensuite les dix principes divins, les seize principes de la perfection (pureté) humaine, embrassant la raison et la conscience, basées sur les éternels principes de la justice.

Au-dessus nous voyons le « NAMTSHU WANGDEN », symbole mystique d'exorcisme de satan ; il représente en somme les vingt-quatre philosophies auto-évoluées (self evolved), par les trois poissons symboliques du lac Yamdrok, dans le Tibet du Sud, issant d'une fleur de lotus et sommés par des flammes.

Les bandes alternativement bleues et rouges formant les deux tiers du drapeau, symbolisent le dieu « CHYO KONG » et la déesse « SUNG MA ». Le rouge est la couleur du dieu mâle Chyo Kong, tandis que le bleu est la couleur symbolique de la déesse Sung

Ma. Ces divinités réunies sont dispensatrices de bien des dons, spécialement de la prospérité. Le nombre douze de ces rayons bleus et rouges, signifie les douze principes de l'existence, eux-mêmes procédant des six principes éternels, nommés « MIHU DHUNK DU », qui à leur tour, se subdivisent chacun en un esprit transcendantal ainsi qu'en un principe temporel. Ces douze principes se réduisent aux deux grands principes élémentaires. Le soleil brillant de mille feux, communique à chacun de ces principes (12—6—2), l'éternelle lumière de la religion (« révélation » <sup>2</sup>). De trois côtés, à la hampe, en haut et en bas, l'enseigne est bordée du « QUECHIN » <sup>3</sup> flottant d'or, symbole vénéré, appelé à verser sa gloire sacrée au plus profond des âmes de tout humain. Du côté de la hampe, au centre du quechin, un diamant vert en haut et, en bas, chaque fois un carré de même couleur. Selon d'autres sources, ce diamant et ces carrés seraient rouges <sup>4</sup>).

Le drapeau est fixé à une hampe surmontée « du tonnerre » de couleur bleue en forme de

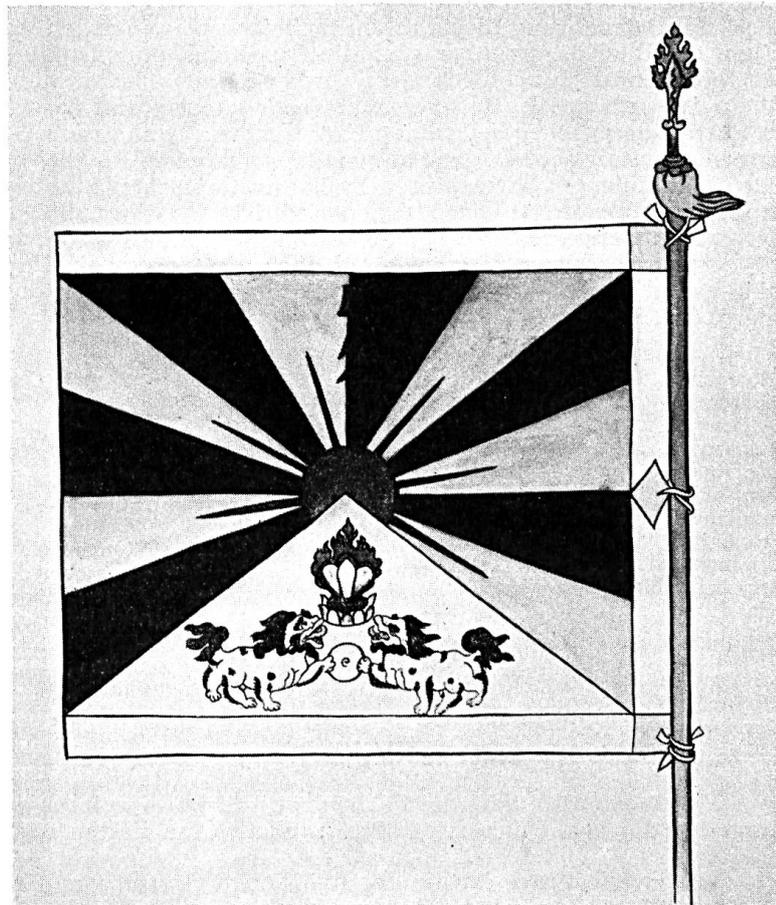


Fig. 77. Le drapeau du Tibet.

<sup>1</sup>) Le premier des sept bijoux est la « DARMA CHAKRA », la roue de la loi, originairement la roue du chariot solaire du dieu Vishnu, symbole qui est posé sur la bande blanche du drapeau des Indes. Le second de ces bijoux lumineux est précisément « le joyau lumineux ».

<sup>2</sup>) Selon une autre information, les douze rayures représentent l'origine du peuple tibétain, de douze personnalités de haute et noble extraction.

<sup>3</sup>) Habit dont est revêtu le Dalai Lama, chef spirituel et temporel du Tibet.

<sup>4</sup>) Campbell and Evans : *The Book of Flags*, p. 86. Dr Neubecker, Chamber's Encycl. and Flaggentafel.

pointe de lance ; le tonnerre est entouré d'éclairs d'or, symbolisant les dieux du ciel et de la terre protégeant le Tibet, Etat ecclésiastico-dynastique, des calamités et des bouleversements des temps modernes.

Communications de Mrs. E. W. King. Washington. — Dr. O. Neubecker. — Flags (Chambers Encyclopedia), p. 714. — Flaggentafel aller Nationen. — Bonner Fahnenfabrik. 1951. Notons spécialement, que sur cette table, le drapeau tibétain est attaché de façon normale, alors que sur un document tibétain original, *la hampe se trouve du côté gauche*, et non à droite, comme à l'ordinaire.

L. Wirion.

**Zur Frage der Europaflagge.** — Glücklicherweise scheint die recht unästhetische, das grüne E mit den lang ausgezogenen Balken enthaltende Flagge für die Zukunft noch nicht endgültig festgelegt zu sein.

Bei Betrachtung dieser schon mehrfach bei offiziellen Anlässen gebrauchten Flagge ist die Figur des Buchstaben, aber auch die Farbenzusammenstellung grün-weiss auffällig. Könnte die letztere nicht doch noch geändert werden ? Nach unserer Meinung wirkt eine grün-weiße Flagge allein auf grössere Entfernung nicht sehr günstig und passt im besonderen auch nicht zu den in Europa heimischen hellgrünen Laubbäumen. Eine bessere Situation bieten ihr die vegetationsarmen orientalischen Gegenden, wo die grün-weiße Flagge, wohl abgeleitet vom grünen Turban der Mekkapilger, von mehreren mohammedanischen Staaten geführt wird : Aegypten, Saudiarabien, Pakistan. In verschiedenen dortigen Nationalflaggen erscheint das Grün wohl aus demselben Grund neben rot oder schwarz : Irak, Libanon, Iran, Afghanistan.

Für eine Europaflagge wäre es doch viel sinnvoller, die beiden Farben zu wählen, die am häufigsten in den Flaggen der europäischen Staaten vorkommen. Die folgende Liste gibt uns hierüber Aufklärung :

	gelb	weiss	rot	blau	schwarz	grün		gelb	weiss	rot	blau	schwarz	grün
Albanien . . . . .	—	—	I	—	I	—	Übertrag	4	10	12	7	3	3
Andorra . . . . .	I	—	I	I	—	—	Monaco . . . . .	—	I	I	—	—	—
Belgien . . . . .	I	—	I	—	I	—	Niederlande . . . . .	—	I	I	I	—	—
Bulgarien . . . . .	—	I	I	—	—	I	Norwegen . . . . .	—	—	I	I	—	—
Dänemark . . . . .	—	I	I	—	—	—	Oesterreich . . . . .	—	I	I	—	—	—
Deutschland . . . . .	I	—	I	—	I	—	Polen . . . . .	—	I	I	—	—	—
Finnland . . . . .	—	I	—	I	—	—	Portugal . . . . .	I	—	I	—	—	I
Frankreich . . . . .	—	I	I	I	—	—	Rumänien . . . . .	I	—	I	I	—	—
Griechenland . . . . .	—	I	—	I	—	—	Saargebiet . . . . .	—	I	I	I	—	—
Grossbritannien . . . . .	—	I	I	I	—	—	San Marino . . . . .	—	I	—	I	—	—
Irland . . . . .	—	I	—	—	—	I	Schweden . . . . .	I	—	—	I	—	—
Island . . . . .	—	—	I	I	—	—	Schweiz . . . . .	—	I	I	—	—	—
Italien . . . . .	—	I	I	—	—	I	Spanien . . . . .	I	—	I	—	—	—
Kirchenstaat . . . . .	I	I	—	—	—	—	Türkei . . . . .	—	I	I	—	—	—
Liechtenstein . . . . .	—	—	I	I	—	—	Ungarn . . . . .	—	I	I	—	—	I
Luxemburg . . . . .	—	I	I	I	—	—		8	19	24	14	3	5
Zu übertragen	4	10	12	7	3	3							

Wir sehen also, dass die Farben rot und weiss weitaus dominieren und wollen daher unbedingt für die Wahl dieser, optisch zweifellos am besten wirkenden Farbenzusammenstellung, plädieren.

Die zweite Frage ist die der figürlichen Gestaltung. Es sollte doch wohl ein Symbol des Zusammenhalts gewählt werden und dafür wäre ja das E bis zu einem gewissen Grad geeignet ; doch dürften der obere und untere Balken nicht bis an den Rand gezogen sein. Dann könnte die durch den Buchstaben gebildete Verzahnungslinie das Zusammenfügen von Teilen symbolisieren. Es würde sich jedoch wieder der Nachteil ergeben, dass eine ganze Hälfte der Flagge im leicht schmutzenden Weiss gehalten wäre.

Unser Vorschlag ist nun ein anderer : als Zeichen der Zusammengehörigkeit möge die Europaflagge zwei ineinander gelegte Ringe zeigen. Dieses symbolisch klare Flaggenbild dünkt uns den heraldischen Grundregeln entsprechend einfach, einprägsam und von weitem gut erkenntlich und daher gegenüber der etwas krampfhaften Lösung mit dem E vorzuziehen.

Hanns Jäger-Sunstenau.

Nous nous excusons auprès des généreux donateurs qui veulent bien enrichir notre bibliothèque et sa collection d'ex-libris de ne pouvoir, cette fois encore, faute de place, donner la liste des dons reçus. Cette liste paraîtra dans le prochain fascicule. *Réd.*

Wir bitten die gütigen Spender, welche unsere Bibliothek und die Ex-libris-Sammlung bereichern, uns entschuldigen zu wollen, dass die Gabenliste aus Platzmangel auch diesmal nicht veröffentlicht werden kann. Sie wird in der nächsten Lieferung erscheinen. *Réd.*